



Laisser ou pas l'alarme de la maison lors de la vente ?

Par **Visiteur**, le **28/11/2016** à **08:12**

Bonjour

Devons nous laisser l'alarme qui est à pile mais haut de gamme (1500€ environ) lors de la vente de la maison, rien n'est écrit dans le compromis, après le problème est que je ne sais pas ce qu'a dit l'agent aux futurs acquéreurs...

Merci.

Par **Visiteur**, le **28/11/2016** à **08:21**

Merci mais légalement que puis je faire?

Par **Tisuisse**, le **28/11/2016** à **09:16**

Bonjour,

Tout dépend, pour l'alarme, si vous êtes reliés à un centre de télésurveillance, donc avec un contrat et un abonnement mensuel, ou non. Dans ce cas, il y a de grandes chances pour que le matériel installé soit en location, donc ne vous appartienne pas. Si c'est le cas, soit votre acheteur prend la succession du contrat (à confirmer par écrit, devant notaire le jour de la vente définitive) soit il ne prend pas la succession ou ne donne pas de réponse. Dans le cas de non reprise ou d'absence de réponse de votre acheteur, vous informez votre fournisseur de la fin de votre abonnement et celui-ci viendra récupérer le matériel.

Si c'est du matériel qui vous appartient, avec ou sans contrat auprès d'une centrale de télésurveillance, soit votre prix de vente tient compte de ce matériel et vous devrez le laisser en place, soit il n'en tient pas compte. 2 solutions s'offrent alors à vous : l'acheteur vous rachète ce matériel et vous le laissez en place, l'acheteur refuse de vous racheter ce matériel et vous le récupérez.

Par **Tisuisse**, le **28/11/2016** à **11:17**

C'est bien pourquoi j'ai bien précisé "si", donc une hypothèse, pas une certitude.